

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE, MARDI 28 JANVIER 2020, 20.00 HEURES, AULA DE L'ECOLE

Président : M. Nicolas LOVY, Président des assemblées communales

Secrétaire : Mme Laura RICH, Secrétaire communale

Scrutateurs : Mme Gisèle BRAHIER et M. Jean-Paul JOLIAT

REGISTRE DES ELECTEURS

112 ayants droit étaient présents.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Adopter la modification de l'aménagement local – Plan de zones secteur UAb (ancienne usine de thermolaquage Hevron).
3. Budgets de l'exercice 2020 :
 - a) Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
 - b) Discuter et voter les budgets de fonctionnement de la Municipalité et de la Bourgeoisie.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 60'000.— TTC pour la réfection partielle de la rue de la Tuilerie.
Financement : emprunt bancaire
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 70'000.— TTC pour le remplacement des jeux extérieurs de la Maison de l'enfance.
Financement : emprunt bancaire
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 160'000.— TTC pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse.
Financement : prélèvement sur la provision existante et emprunt bancaire pour le solde
7. Statuer sur les demandes de naturalisation de :
 - a) Mme Imane Lâaraj et son fils Ryan Valente Vinagre
 - b) M. Paulo Renato De Jesus Carvalho
8. Divers et information

Ouverture

M. le Président Nicolas Lovy, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 2 du 16 janvier 2020 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- M. Thomas Le Meur, journaliste au Quotidien Jurassien
- Mme Rachelle Chèvre, directrice de la Maison de l'enfance
- Mme Clémence Ollivier, directrice adjointe de la Maison de l'enfance
- Mme Imane Laâraj, candidate à la naturalisation
- M. Paulo Carvalho, candidat à la naturalisation

L'assemblée procède à la nomination des scrutateurs, à savoir Mme Gisèle Brahier et M. Jean-Paul Lachat.

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture.

Les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 18 juin 2019 est accepté tacitement avec remerciements à son auteur, Mme Laura Rich. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site internet.

2. Adopter la modification de l'aménagement local – Plan de zones secteur UAb (ancienne usine de thermolaquage Hevron).

Rapporteur : M. Jean-Claude Finger, conseiller communal

M. Bernard Studer du bureau Rolf Eschmann, avait présenté les différentes étapes pour le changement de zones de la parcelle 147 du ban de Courtételle.

Avant la dernière étape, la modification doit être ratifiée par l'assemblée communale. Pour rappel, le Service du développement territorial avait validé l'examen préalable, en date du 8 octobre 2019.

Pour la construction d'une école, la parcelle doit être située en zone d'utilité publique. Il s'agit du changement de la zone centre (CA) en zone d'utilité publique (UAb).

Discussion : elle n'est pas utilisée.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte la modification de l'aménagement local à l'unanimité.

3. Budgets de l'exercice 2020 :

Rapporteur : M. Jean-Ulrich Furrer, conseiller communal et M. Jean-Claude Jolidon, caissier communal

M. Jean-Ulrich Furrer explique que le budget est présenté exceptionnellement au mois de janvier, en raison du nouveau modèle comptable de la Confédération, le MCH2, devenu obligatoire pour l'ensemble des cantons et des communes suisses.

La transposition des anciennes rubriques comptables dans les nouvelles a pris beaucoup de temps. Par ailleurs, afin de pouvoir comparer le budget 2020 avec ceux des années précédentes, nous avons été obligés de réaliser le budget également avec les anciennes rubriques comptables.

Globalement, il est possible de dire que la situation financière de la commune est bonne. Le crédit relatif à la construction de la nouvelle école est l'objet de la prochaine votation communale. Si le projet est accepté, la quotité ne sera pas encore modifiée cette année, mais en 2022 seulement.

Il cède la parole à M. Jean-Claude Jolidon, pour la présentation du budget.

a) Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.

	Budget 2019	Budget 2020
Quotité	1.65	1.65
Taxe immobilière	1,00 ‰	1,00 ‰
Taxe des digues	0,10 ‰	0,10 ‰
Taxe cadastrale	0,10 ‰	0,10 ‰
Taxe d'enlèvement des ordures	Taxe au sac	Taxe au sac
Taxe par ménage	Fr. —	Fr. —
Taxe par habitant dès la 18^{ème} année	Fr. 60.— + TVA 7,7 %	Fr. 60.— + TVA 7,7 %
Taxes pour commerces	Par catégories + TVA 7,7 %	Par catégories + TVA 7,7 %
Tarif du service des eaux	Fr. 1.40 par m ³ + TVA 2,5 %	Fr. 1.40 par m ³ + TVA 2,5 %
Taxes de base par compteur		
Ø 20 mm (3/4")	Fr. 180.— + TVA 2.5 %	Fr. 180.— + TVA 2.5 %
Ø 25 mm (1") à Ø 40 mm (1 1/2")	Fr. 450.— + TVA 2.5 %	Fr. 450.— + TVA 2.5 %

Dès Ø 50 mm (2'')	Fr. 1'500.— + TVA 2.5 %	Fr. 1'500.— + TVA 2.5 %
Taxes de raccordement uniques pour nouveaux immeubles		
Ø 20 mm (3/4'')	Fr. 1'000.— + TVA 2.5 %	Fr. 1'000.— + TVA 2.5 %
Ø 25 mm (1'') à Ø 40 mm (1 1/2'')	Fr. 2'500.— + TVA 2.5 %	Fr. 2'500.— + TVA 2.5 %
Dès Ø 50 mm (2'')	Fr. 5'000.— + TVA 2.5 %	Fr. 5'000.— + TVA 2.5 %
Taxe d'épuration	Fr. 2.70 par m ³ d'eau consommée + TVA 7,7 %	Fr. 2.70 par m ³ d'eau consommée + TVA 7,7 %
Taxe des chiens	Fr. 80.—	Fr. 80.—
Redevances d'ensevelissement	Fr. 1'000.— par tombe	Fr. 1'000.— par tombe
	Fr. 350.— par urne	Fr. 350.— par urne
	Fr. 550.— columbarium	Fr. 550.— columbarium
Taxe d'entretien - chemins vicinaux - chemins forestiers Noir-Bois	Fr. 15.— par hectare	Fr. 15.— par hectare
	Fr. 25.— par hectare	Fr. 25.— par hectare

Taxe pour commerces

M. Jean-Claude Jolidon passe la parole à Mme Christine Gyax, afin d'expliquer la baisse de la taxe des commerces.

		Taxes 2019	Taxes 2020
TARIF A			
Tapissier, décorateur, parqueteur			
1 personne	1	Fr. 500.—	Fr. 375.—
2 - 5 personnes	1.5	Fr. 750.—	Fr. 562.50
TARIF B			
Bureau, artisanat, cabinets, banques, poste, scierie, paysagiste, jardinerie			
1 personne	1	Fr. 200.—	Fr. 150.—
2 - 5 personnes	1.5	Fr. 300.—	Fr. 225.—
6 et plus	2	Fr. 400.—	Fr. 300.—
TARIF C			
Magasins, commerces, salons de coiffure, esthéticienne			
0 à 50 m ²	1	Fr. 300.—	Fr. 225.—
51 à 100 m ²	1.5	Fr. 450.—	Fr. 337.50
101 et plus	2	Fr. 600.—	Fr. 450.—
TARIF D			
Industries, garages et entreprises diverses			
1 personne	1	Fr. 300.—	Fr. 225.—
2 - 5 personnes	1.5	Fr. 450.—	Fr. 337.50
6 - 10 personnes	2	Fr. 600.—	Fr. 450.—
11 - 30 personnes	2.5	Fr. 750.—	Fr. 562.50
31 et plus	3	Fr. 900.—	Fr. 675.—
TARIF E			
Restaurants, bars, locaux de débit, etc.			
jusqu'à 30 places	1	Fr. 300.—	Fr. 225.—
de 30 à 60 places	1.5	Fr. 450.—	Fr. 337.50
plus de 60 places	2	Fr. 600.—	Fr. 450.—
TARIF F			

Hôtels			
jusqu'à 15 lits	1	Fr. 300.—	Fr. 225.—
de 16 à 30 lits	2	Fr. 600.—	Fr. 450.—
TARIF G			
Exploitation agricole	1	Fr. 300.—	Fr. 300.—

Suite à de nombreux et récurrents problèmes liés au ramassage des déchets encombrants et pour répondre à la loi fédérale soutenant le principe du « pollueur – payeur » le SEOD (syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs) a lancé fin 2018 une consultation auprès des communes. Les réponses des communes ont démontré un souhait unanime de mettre en place des directives standardisées pour le ramassage des déchets encombrants.

Le Conseil communal a décidé de suivre et d'appliquer strictement les directives du SEOD à partir du ramassage du 19 mars 2020. Les règles suivantes entrent en vigueur et concernent donc le budget 2020 :

Pour les privés la situation reste inchangée.

Les déchets des entreprises n'étant pas considérés comme des déchets encombrants, ceux-ci ne seront plus ramassés. La commune a fait une exception depuis bien des années.

Dorénavant, les mêmes règles s'appliqueront aux privés et aux entreprises concernant le ramassage des déchets encombrants. Il faut comprendre par là qu'une entreprise pourra déposer au ramassage le même volume de déchets encombrants qu'un privé et avec les mêmes règles.

Au vu de cette situation, le Conseil communal a décidé de réduire de 25% la taxe de commerce facturée aux entreprises. Il faut savoir que cette taxe correspond aux prestations offertes.

En ce qui concerne les agriculteurs, la commune continuera d'organiser le ramassage des balles rondes pour des raisons pratiques, de pesage et de déchets semblables. Les plastiques seront collectés chez un agriculteur dans une benne 3 à 4 fois par année et celle-ci sera évacuée par la maison Rihs Transport. De ce fait, la taxe perçue auprès des agriculteurs reste inchangée à Fr 300.— + TVA.

Discussion : elle n'est pas utilisée.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte la quotité d'impôts et les taxes communales à l'unanimité.

b) Discuter et voter les budgets de fonctionnement de la Municipalité et de la Bourgeoisie.

M. Jean-Claude Jolidon prend la parole afin de passer en revue les budgets de la Municipalité et de la Bourgeoisie. Ces derniers ne sont pas comparables aux années précédentes, en raison du nouveau plan comptable (MCH2).

MUNICIPALITÉ

L'ensemble des rubriques est présenté.

L'excédent de charges est de Fr. 179'095.-.

M. le Président remercie M. Jean-Claude Jolidon pour la présentation.

Discussion : elle n'est pas utilisée.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte le budget 2020 de la Municipalité à l'unanimité.

BOURGEOISIE

Il poursuit en expliquant le tableau des investissements prévus. Ces montants découlent d'un plan financier qui a été établi. Il est mentionné sur cette page (42) que les dossiers et décisions relatives aux investissements ont été soumis ou seront soumis à des assemblées communales ou votations. Ce document est transmis à titre informatif.

L'excédent de charges est de Fr. 110.-.

Discussion : elle n'est pas utilisée.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte le budget 2020 de la Bourgeoisie à l'unanimité.

4. Discuter et voter un crédit de Fr. 60'000.— TTC pour la réfection partielle de la rue de la Tuilerie.

Financement : emprunt bancaire

Rapporteur : M. Jean-Claude Finger, conseiller communal

Dans le cadre du remaniement parcellaire, la totalité du chemin sera réfectionné entre la zone habitée et la forêt.

Passablement de camions passeront à cet endroit et il y a un risque que des dégâts soient causés sur le chemin (dépourvu de gros coffre).

Il est évident que nous ne ferons que le strict nécessaire.

Discussion : elle n'est pas utilisée.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte le crédit à l'unanimité.

5. Discuter et voter un crédit de Fr. 70'000.— TTC pour le remplacement des jeux extérieurs de la Maison de l'enfance.

Financement : emprunt bancaire

Rapporteur : M. Jean-Ulrich Furrer, conseiller communal

La place de jeu actuelle située juste devant l'entrée de la crèche a 15 ans. Le bois commence à pourrir et certains jeux ne sont plus aux normes en ce qui concerne la sécurité. Par ailleurs, les dalles au sol sont déchaussées et déformées.

Nous avons demandé une offre à une entreprise spécialisée, pour une nouvelle place de jeux conforme aux normes de sécurité actuelle.

L'offre qui nous a été proposée est de Fr. 70'000.—, elle est actuellement retravaillée par l'équipe de la crèche avec le soutien de l'entreprise.

Au niveau des recettes, nous pouvons espérer comme pour la place de jeu des Chenevières un soutien financier.

Le Conseil communal et la crèche de Courtételle sollicite l'assemblée pour l'approbation du crédit de Fr. 70'000.- à porter au budget de l'année 2020.

Discussion :

M. J.-P. S. : est-ce possible d'interdire à certaines personnes (adolescents) l'utilisation de ces lieux ? il fait remarquer qu'à la fête du village, le dimanche matin il y a déchets de verres vers la crèche. Il ne trouve pas normal que ce lieu soit détérioré.

M. Jean-Ulrich Furrer répond que la question est venue suite aux dépréciations. Il y a des familles qui souhaiteraient s'y rendre, même le week-end. Ce n'est peut-être pas opportun, à cause de quelques personnes avec peu de civilité, de fermer à tout le monde.

Mme Françoise Schaffter précise que les incivilités sont difficiles à maîtriser. Il y a un service conséquent pour la sécurité, avec indication de tourner dans les secteurs sensibles. Il y a la volonté de maintenir la place de jeux si possible ouvert à tous le week-end et en fin de journée.

Mme M. T. B. B. : signale que le souhait avéré des jeunes qui ont fréquenté « une soirée pour ta commune », est que ces espaces soient mieux éclairés, notamment le secteur vers l'aula.

Mme Françoise Schaffter informe qu'une demande a été faite à une entreprise d'électricité pour avoir quelques éclairages supplémentaires autour de l'école.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte le crédit à l'unanimité.

6. Discuter et voter un crédit de Fr. 160'000.— TTC pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse.

Financement : prélèvement sur la provision existante et emprunt bancaire pour le solde

Rapporteur : M. Jean-Claude Finger, conseiller communal

Notre service de voirie possède un petit véhicule, acheté il y a quelques années. Ce dernier coûte très cher en entretien. Les deux fois où l'on en avait le plus besoin, elle est tombée en panne.

Elle est tombée en panne à Carnaval, nous avons pu louer celle de Bassecourt. La deuxième fois, c'était à la fête du village. Nous avons pu en avoir une en location pour dépanner.

Nous avons cherché une variante à louer, sans succès.

Nous constatons aussi que moins on balaie, plus l'herbe pousse dans les deux bords, raison pour laquelle plusieurs endroits ont été regoudronnés. L'herbe pousse, cela casse le macadam de plus en plus large.

Une nouvelle balayeuse plus performante (modèle plus grand), permettrait de passer plus souvent arracher la mauvaise herbe avant qu'elle ne soit trop grande, avec des racines trop importantes.

Le prix donné est une variante thermique, avec un moteur diesel. Le montant de Fr. 160'000.- n'est pas un modèle choisi mais un prix global, ensuite il y aura des soumissions.

Une variante électrique est plus chère, pour un peu près les mêmes fonctionnalités. De plus, cela nécessite un système de charge, avec des capteurs solaires à installer, ainsi que des charges régulières.

Il est prématuré d'envisager un véhicule électrique (55 kW de panneaux solaires/environ 120m²).

Le Conseil est plutôt d'avis que le prochain véhicule à acquérir (véhicule pour la voirie ou camionnette par exemple), serait électrique, ce qui serait plus simple étant donné qu'une balayeuse nécessite un local chauffé (tuyauterie avec liquide).

Discussion : elle n'est pas utilisée.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte le crédit à l'unanimité.

7. Statuer sur les demandes de naturalisation de :

Rapporteur : M. Roger Sanglard, Maire

c) Mme Imane Laâraj et son fils Ryan Valente Vinagre

Madame Imane Laâraj a déposé le 6 avril 2018, une demande de nationalité Suisse, respectivement le droit de cité cantonal et communal pour elle et son fils Ryan Valente Vinagre.

Le 18 septembre 2019, elle est auditionnée par le Service de la population qui émet un préavis favorable.

Au nom du Conseil communal, je vous demande d'accepter l'entrée en matière, afin de pouvoir vous donner plus de détails sur la personnalité de Mme Laâraj et de son fils Ryan.

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Au nom du Conseil communal, je vous propose d'accepter la demande de Mme Laâraj et de son fils, de leur octroyer le droit de cité communal et de fixer l'émolument à Fr. 100.-.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à Mme Imane Laâraj et son fils Ryan Valente Vinagre. Ils sont félicités sous les applaudissements de l'assistance.

d) M. Paulo Renato De Jesus Carvalho

Monsieur Paulo Renato De Jesus Carvalho a déposé le 27 septembre 2018, une demande de nationalité Suisse, respectivement le droit de cité cantonal et communal.

Le 10 décembre 2019, il est auditionné par le Service de la population qui émet un préavis favorable.

Au nom du Conseil communal, je vous demande d'accepter l'entrée en matière, afin de pouvoir vous donner plus de détails sur la personnalité de M. De Jesus Carvalho.

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Au nom du Conseil communal, je vous propose d'accepter la demande de M. Paulo Renato De Jesus Carvalho, de lui octroyer le droit de cité communal et de fixer l'émolument à Fr. 100.-.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à M. Paulo Renato De Jesus Carvalho. Il est félicité sous les applaudissements de l'assistance.

8. Divers et informations.

Projet de complexe scolaire

Rapporteur : M. Hervé Cattin, conseiller communal

M. Hervé Cattin souhaite apporter quelques précisions en lien au projet de complexe scolaire, qui sera soumis au vote le 9 février prochain.

Etude préliminaire (juin 2015)

Réalisée par Urbaplan avec le concours de représentant-e-s de la Commission d'école, du Corps enseignant et du Conseil communal.

- Effectif des écoliers à l'horizon 2030 : 86 élèves supplémentaires (+35% par rapport à 2015)
- Locaux actuels inadaptés (ex. locaux en sous-sol)
- Espaces insuffisants (ex. salle de gym, classes trop petites)

Définition des besoins à l'horizon 2030

Prévisions démographiques

- Hypothèse de développement de logements

Rapport d'identification du besoin (février 2018)

- Entre 2015 et 2018 : tests d'implantation. Terrain communal trop petit. Possibilité de construire sur le terrain « Hevron » confirmée en 2017.
- 2018 : Identification des besoins pour formuler une demande préalable de subventionnement et obtenir la reconnaissance de la clause du besoin de la part du Service de l'enseignement.

Concours d'architecture (juillet 2018)

- Principe du concours validé par l'Assemblée communale le 9 décembre 2014
- Lancement effectif suite au feu vert du SEN en juin 2018
- Programme du concours défini sur la base de l'étude préliminaire et de l'identification des besoins

Concours

- 44 projets reçus et analysés par l'organisateur en regard de la conformité au programme
- 6 finalistes désignés par le jury après deux jours de délibérations
- Ces derniers ont été évalués économiquement par un expert indépendant

Rox et Rouky est finalement désigné comme lauréat car considéré comme le projet le plus abouti.

Avantages principaux

- Réponse immédiate aux besoins identifiés urgents avec le premier bâtiment Rox
- Réponse aux besoins à venir (augmentation du nombre d'élèves) avec le deuxième bâtiment Rouky
- Possibilité de redimensionner ce deuxième bâtiment si nos prévisions en termes de nombre d'élèves ne s'avèrent pas correctes et également en fonction de la capacité financière de la commune
- Il ne nécessite pas de chauffage ni de classes temporaires. Il est conçu entièrement en bois local ou régional. Si intérêt, il pourra être doté d'une centrale photovoltaïque participative. (modèle SID)

Autres informations

Une séance d'information à la population a eu lieu en date du 16 décembre 2019.

- M. Hervé Cattin reprend un extrait de son intervention lors cette séance :
« Pour le deuxième bâtiment, une deuxième demande de crédit sera soumise ultérieurement en fonction de l'évolution de la capacité financière de la commune. »

- Il n'y a pas d'automatisme entre l'acceptation du 1^{er} crédit le 9 février 2020 et la construction du 2^{ème} bâtiment.
- Le Conseil communal a pris le parti d'agir et de communiquer en toute transparence sur ce dossier, il est conscient de l'effet potentiellement négatif de la RFFA sur les comptes, c'est pourquoi il propose une hausse modérée de la quotité pour financer ce 1^{er} bâtiment qu'il est, aujourd'hui, urgent de construire.
- Sans vouloir le minimiser, on ne peut pas réduire ce projet Rox et Rouky au seul prix. Il faut le voir comme une réponse globale aux besoins actuels et urgents mais aussi aux besoins futurs de notre village clairement identifiés dans les rapports qui ont été présentés. Sa conception permet une construction en étape sans nuire au bon fonctionnement de l'école.

Mise en service des Moloks

M. Jean-Claude Finger informe que les moloks seront mis en service le 16 mars 2020. Les sacs poubelles déposés par terre ne seront plus ramassés, un tout-ménage sera envoyé à la population.

Discussion :

M. A. F. : concernant les conteneurs à puce (au poids) du Centre sportif ou de certaines entreprises, est-ce qu'il sera possible de continuer de les utiliser ?

Oui tout à fait, selon Mme Christine Gygax.

M. P. J. : il avait été annoncé lors d'une précédente assemblée qu'une démarche était mise en place pour la rue de l'Avenir, afin de l'autoriser aux riverains uniquement. Qu'en est-il ?

M. Jean-Claude Finger informe que nous sommes en attente d'un retour de la part du Canton. Normalement, dans les jours qui suivent, nous devons pouvoir poser les signaux, riverains et trafic agricole autorisés. Le transit ne sera plus autorisé mais amendable.

M. J.-F. R. : nous avons un investissement important à passer au vote le 9 février prochain. Un groupe d'opposant a été mis en place.

Courtételle a besoin d'une double halle de gymnastique et de classes supplémentaires. Il faut investir dans la formation scolaire et dans des infrastructures adéquates pour les sociétés locales.

Le projet Rox et Rouky coûte 25 millions de francs, sans compter les plus-values, comptées à environ 15%.

Il y a quelques années, lorsqu'il était membre de la Commission d'urbanisme, un avant-projet avait été présenté, dans lequel on proposait déjà une double halle de gymnastique et des classes.

Il estime que la communication du Conseil communal est insuffisante et plutôt maladroite. Selon lui, le Conseil communal n'a pas respecté l'art. 92 de la Constitution Jurassienne sur les droits politiques. Les messages communiqués ne tiennent pas suffisamment compte de l'égalité entre les pour et les contre. Il a constaté également que les arguments des opposants ne sont pas signifiés sur le site internet de la commune.

Est-ce que les autorités communales envisagent de tenir compte des arguments des opposants, et compléter leur information sur le site internet en particulier ?

Pourquoi ne pas commencer par le projet Rouky plutôt que Rox ? Considéré comme insalubre et inadapté ?

M. le Maire répond que le montant total articulé de 25 millions est erroné. Le total est de 23.3 millions, dans lequel il y a 2x fois des réserves de Fr. 500'000.-.

Sur la question de l'ordre de priorité des bâtiments, débiter par Rouky ne résout en rien le problème des halles de gymnastique.

M. J.-F. R. : pourquoi ne pas doubler l'actuelle ? et ne pas utiliser le bâtiment existant ? la doubler là où elle se trouve ? Il est inquiet par l'impact financier, et convaincu que nous pouvons faire quelque chose de bien avec moins d'argent et en étant plus réaliste.

Mme Françoise Schaffter précise que les autres projets n'ont pas été retenus. L'urgence de l'insalubrité est de sortir les enfants des salles en sous-sol, ce qui sera fait avec le premier projet.

Les autorités ont un devoir d'objectivité et non de neutralité lorsqu'elles défendent un projet.

M. A. B. : les opposants ne sont pas contre l'école, mais contre le coût. Le projet de Saignelégier avec une double halle pour 6 millions, est-il comparable ? Pourquoi il y a autant de différence sur un projet par rapport à un autre ? en plus de cela, l'architecte de Saignelégier vient de Saignelégier.

M. Hervé Cattin explique que le principe d'un concours d'architecture est qu'il se fait dans l'inconnu. Le nom et l'origine du gagnant a été découvert lors de l'ouverture de l'enveloppe. Le deuxième était français. Il est difficile de comparer les projets entre eux. Le premier bâtiment soumis au vote coûte Fr. 540.-/m³ construit, ce qui est dans les normes, voire plutôt bas.

M. D. W. : lors de l'organisation du concours, est-ce qu'un montant maximum à dépenser a été défini ?

M. Hervé Cattin explique qu'il n'y avait pas de montant maximum, mais une estimation des coûts. Il indiquait 15 millions hors taxes pour les CFC 2 et 4, c'est-à-dire juste les bâtiments et aménagements extérieurs. Cela ne comprenait pas les travaux préparatoires, pas les équipements, pas la place de jeux ni le chauffage.

M. W. pense qu'au départ, il faut définir une enveloppe que l'on peut dépenser et ne pas faire un projet avec des montants démentiels et après essayer de les financer.

M. M. H. : a été interpellé en tant qu'ancien conseiller communal par rapport à l'initiation du premier projet. En recherchant dans ses dossiers, il a retrouvé une évaluation des deux sites pour une nouvelle halle de gymnastique (école et Centre sportif). Dans cet avant-projet, calculé par une entreprise du village, le devis était d'environ 5.5 millions. Le volume de 10'000 m³, correspond au Fr. 540.-/m³, ce qui est comparable au projet d'aujourd'hui.

Comment se fait-il qu'un projet de 23.3 millions de francs ne soit pas disqualifié d'entrée et pourquoi il peut être retenu alors qu'il ne respecte pas le cadre du concours ?

M. Hervé Cattin répète que le montant de 15 millions de francs correspond aux CFC 2 et 4. Le montant de 24 millions de francs comprend les CFC 1 et 9. Le projet Rox et Rouky pour les CFC 1, 2 et 4 est estimé à 10 millions de francs. Les 6 finalistes étaient tous dans la même fourchette de prix.

Mme Christine Gygax demande à M. M. H. pourquoi il n'a pas réalisé le projet qu'il portait à l'époque vu qu'il était moins cher ?

M. M. H. : répond que cette évaluation a été présentée en 2011. Ensuite, il a été décidé d'abandonner l'option du Centre sportif. Dans les discussions avec les Commissions, il était question d'ajouter des salles supplémentaires et les démarches ont été faites pour reconnaître la clause du besoin. Ces étapes ont pris beaucoup de temps et le projet n'était pas fini. Puis, ils ont appris que le Canton préconisait un concours.

M. P. M. : est tout à fait d'accord qu'il faut une halle de gymnastique. Un projet pour doubler la halle sur la partie actuelle coûterait environ 8 millions de francs, avec les provisions.

Le comité citoyen apolitique a proposé l'achat de la parcelle Hevron, pour refaire une zone verte pour les jeunes, mais il s'agit d'un autre dossier.

Sur le flyer, le principal objectif est que chacun sache sur quoi il vote le 9 février prochain. A savoir sur Rox ET Rouky, donc 23.3 millions de francs. Nous voterons sur 14.5 millions de francs et l'augmentation de la quotité d'impôts. Ensuite réaugmentation d'impôts, 3^{ème} commune la plus endetté du Canton du Jura.

M. J.-L. C. : en tant qu'ancien maire, il se doit une explication sur le prix d'achat de la parcelle Hevron. Il avait été convenu avec le propriétaire de cette parcelle, que le prix comprenait la démolition du bâtiment, l'investissement pour la réfection de la façade ouest du bâtiment qui resterait, la prise en charge par le propriétaire, d'une part l'avance de fonds pour les investigations de dépollution, et d'autre part la répartition entre le fonds cantonal des déchets et le propriétaire actuel, nécessaire à l'assainissement.

Considérant tout cela, et que cette parcelle, de par sa situation géographique à proximité de l'école, le Conseil communal avait décidé de retenir ce site.

M. P. F. : concernant la quotité d'impôts, nous passerons à 1.80 en 2022, qui sera voté en 2021. Si l'objet ne passe pas, c'est 1 demi-million à trouver par la commune pour le fonctionnement de la halle de gym, avec un vieux bâtiment qui n'est pas encore rénové.

M. Jean-Ulrich Furrer explique que nous partons du principe que si le citoyen approuve un projet, l'assemblée communale acceptera aussi, surtout en connaissance de cause cette augmentation.

M. D. W. : si l'on fait le premier projet, nous ne sommes pas obligés de faire le deuxième. Ce qui veut dire que nous aurons 3 halles de gymnastique. La halle actuelle sera laissée à l'abandon sans l'utiliser car nous aurons de nouvelles infrastructures. Il pense que si l'on fait le premier projet, nous serons obligés de faire le 2^{ème}.

Mme Françoise Schaffter explique que la possibilité qui s'offre à nous est que le 2^{ème} projet soit redimensionné, en fonction de différents éléments. Par ailleurs, elle n'a pas compris la réponse de M. M. H., à savoir pourquoi ce projet ne s'est finalement pas réalisé. Ceci démontre que le cheminement est sinueux et difficile et doit passer par certaines contraintes.

M. M. H. : précise qu'il a quitté le dicastère des écoles en 2012.

M. P. M. : il faut être pragmatique et comparer ce qu'il l'est (référence au flyer). Il a travaillé avec les anciennes autorités et a proposé son aide à Mmes Gygax et Schaffter. Ce dernier propose son aide aussi pour créer une commission ou aider pour trouver une solution.

M. P. F. (directeur des écoles) : regrette le manque d'information du Conseil mais regrette que lors de l'ouverture de l'école, les gens ne sont pas venus sur place. Ils ont reçu 3 retraités.

M. le Président explique que nous ne pouvons pas ouvrir le débat. Est-ce qu'il y a encore des avis pertinents ?

M. P. F. : ajoute que le comité citoyen est composé d'enfants du village. Tous sont des habitants de longue date et sont au courant de la situation de l'école.

M. J.-F. R. : est-ce que le Conseil communal envisage de donner la parole aux opposants sur le site internet de la commune ? Selon l'art. 92 de la Constitution, avec compléments ou laisser tel quel.

Le Conseil communal en discutera.

Clôture

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève l'assemblée et remercie sincèrement la population pour sa participation et souhaite une belle soirée à chacune et à chacun.

La séance est levée à 21.50 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le Président

La Secrétaire

N. Lovy

L. Rich